

Madame M [REDACTED] C [REDACTED]

le 11 septembre 2020

[REDACTED] rue J [REDACTED]  
[REDACTED] 0 [REDACTED]

Enseignante en Design

Lycée [REDACTED]

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

À Madame La Rectrice

[REDACTED] x 1

OBJET : Réponse à la mise en demeure réceptionnée le 8 septembre 2020

RÉFÉRENCES :

/ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 /

*Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.*

*En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.*

*Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.*

*Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.*

*Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.*

*Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.*

*Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.*

/ Quatorze besoins fondamentaux selon Virginia Henderson /

Le premier étant, **RESPIRER** >> capacité d'une personne à maintenir un niveau d'échanges gazeux suffisant et une bonne oxygénation

/ « Courrier-au-Premier-Ministre-Protocole-sanitaire.pdf », joint en annexe /

/ « Lettre Monsieur S [REDACTED].pdf », jointe en annexe /

autre annexe : « Mes arguments.pdf », donnés en mains propres à mon supérieur, Mr S [REDACTED].

Madame la Rectrice,  
Monsieur le secrétaire général adjoint d'académie,  
Directeur des ressources humaines.

Veuillez trouver ci-après ma réponse à votre courrier reçu le 8 septembre dernier.

Pour commencer je conteste formellement l'objet de ce courrier « *service non fait – mise en demeure de rejoindre votre poste* ».

Il n'est en aucun cas, ici, question de service non fait, ni de refus de rejoindre mon poste : Objectrice de conscience ne signifie pas désertice !

C'est l'Éducation Nationale par le biais de son représentant, Mr S [REDACTED], proviseur du Lycée [REDACTED] de [REDACTED] qui, dans le non respect de la loi N°2010-1192 du 11/10/2010, m'interdit d'exercer mon métier librement.

Et c'est donc sous le coup de cette interdiction que je n'ai pu me rendre face à mes élèves de terminale pour les accueillir, comme il se doit, en cette rentrée 2020.

Vous me faites la demande d'un justificatif pour mon absence, je vous invite à vous référer au courrier que m'a fait parvenir Mr S [REDACTED] le 1<sup>er</sup> septembre dernier et qui exprime parfaitement l'interdiction qui m'est faite de me présenter devant mes élèves à visage découvert : ce courrier EST le justificatif demandé !

Je tiens, ici, à faire valoir le fait que cette interdiction ne repose sur aucune faute que j'aurais commise au regard du DROIT, ni même de la LOI.

Pour rappel :

- la loi n°2010-1192 du 11/10/2010, interdit strictement de couvrir son visage dans l'espace public et a fortiori dans un lieu d'éducation et devant élèves !
- parmi mes DROITS naturels, inaliénables et sacrés est celui de pourvoir à mes besoins fondamentaux, dont le premier est RESPIRER pleinement et librement.
- aucune loi, décret et encore moins protocole n'est au-dessus de mes DROITS.
- mon employeur ne peut modifier mes conditions de travail sans m'en avertir au préalable et sans me demander mon consentement surtout si ces nouvelles conditions, non contractuelles, portent gravement atteinte à mon intégrité physique et à ma santé.

Pour information :

>> « la respiration est un acte physiologique VITAL que l'on effectue de façon automatique et naturelle dès notre arrivée au monde. Le masque en formant un écran devant nos narines, provoque ce que l'on appelle une hypoxie, c'est à dire une carence en oxygène inspiré. De même, la barrière du masque nous amène à ré-inspirer le dioxyde de carbone que nous sommes censés évacuer. Cela crée une hypercapnie, c'est-à-dire un empoisonnement du sang par ré-absorption de CO2. Lors d'une utilisation prolongée, cela peut entraîner assoupissements, engourdissements, maux de tête et, pour certains, saignements de nez et pour d'autres évanouissement ou crise d'angoisse panique provoquée par la sensation de manquer d'air. Impression d'étouffer qui s'accroît lorsque nous essayons d'y remédier en respirant par la bouche car nous rejetons encore plus de CO2 qui, associé à la sensation de chaleur et à la vapeur d'eau, rend inconfortable l'utilisation de la protection. De plus, le masque est mouillé ce qui le rend moins efficace..... »  
*Laurence Roux-Fouillet, sophrologue IN, l'Essentiel de la CCMO, Juin 2020.*

>> (...) l'imposition du masque tout au long d'une journée relève de l'hérésie physiologique: " *Non seulement les flux d'air sont ralentis mais le masque constitue une barrière à la propagation de l'onde sonore. Cela rend déjà la voix conversationnelle fastidieuse mais surtout cela rend la voix projetée impossible !* " (...) risques sérieux pour la santé : " *Outre une fatigue professionnelle d'installation quasi immédiate, il sera à haut risque de lésions traumatiques des cordes vocales. En effet, au déficit respiratoire répondra une tentative de compensation – bien illusoire – par un forçage laryngé créant hémorragies,*

*polypes et nodules. Ces lésions rendent dysphonique et parfois même aphonique. La sanction est sans appel : chirurgie suivie d'une longue rééducation logopédique avec convalescence de trois mois. Certains présenteront malgré tout des séquelles permanentes. "*

*Professeur G. Desuter, laryngologue aux cliniques universitaires Saint-Luc (Bruxelles), IN LeSoir, 07.09.2020*

Enfin, s'il fallait enrichir encore davantage ce qui motive mon refus ferme et absolu de porter le masque et surtout de l'imposer à mes élèves, je dirais qu'il s'agit d'une question fondamentale de CONFIANCE.

La confiance que je n'ai plus envers l'équipe qui édicte ces mesures.

La confiance n'est pas un du, elle se gagne et se mérite.

Comment ? ... comment, peut-on en pleine crise épidémique d'une affection respiratoire, affirmer de façon péremptoire que le port du masque ne sert à rien !?

Comment peut-on, en mars, menacer les pharmaciens qui pourraient vendre des masques de lourdes sanctions et aujourd'hui, au moment où l'épidémie ne produit plus que des cas positifs sans symptôme et moins de morts et d'hospitalisés que les gripes des années antérieures, imposer À TOUS ces mêmes masques !????

Quelle personne éduquée et douée de bon sens ne détecte pas les énormes incohérences et contradictions continues de tout ceci, ...l'ÉNORME dissonance de ces mesures hors de toute proportion avec la dangerosité de la menace !????

Comment ? ...comment faire encore confiance quand, même le plus haut placé d'entre nous, piétine, face caméras et devant des lycéens, les gestes barrière et précautions sanitaires qu'il impose à tous, avec une désinvolture qui en dit long sur la peur qu'il a de ce virus mortel !

Il y a les faits et il y a les commentaires.

Savoir distinguer les uns des autres c'est faire preuve d'esprit critique.

Mon travail consiste, entre autre, à développer l'esprit critique des mes élèves, à les armer pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, responsables d'eux mêmes et vigilants. Toujours je les invite à VÉRIFIER par eux-mêmes les faits, les données, les chiffres.

Toujours je les invite à vérifier si les faits, les données, les chiffres sont en relation avec les commentaires qu'on en fait !

Comment ? ... comment, une personne éduquée et douée de bon sens ne détecte pas la déformation des données qui nous sont servies tous les jours, en continu et sans relâche !?? ... qu'est-ce que cette épidémie sans malade !????

Quand un petit groupe d'individus s'appuient sur de faux prétextes pour imposer à tout un peuple des mesures lourdes de conséquences en terme de respect des libertés individuelles, cela s'appelle de la tyrannie et installe une dictature !

« (...) nous sommes en guerre », nous sommes en guerre et dans cette guerre de la peur et de la manipulation, JE NE COLLABORERAI PAS et aucune de vos menaces ni sanctions ne fera de moi l'instrument de l'abus d'autorité EN MARCHÉ !

Ainsi, de votre côté, vous ferez, Madame, Monsieur, ce qui vous semble juste ou ce que votre fonction vous impose, chacun est responsable de lui-même et de ses choix.

Pour ma part, j'ai décidé de ne me laisser guider que par ma conscience et donc ma fonction ne m'imposera RIEN.

Rien d'illégal, aucune mesure dictatoriale : ma fonction ne m'obligera pas à m'asphyxier et encore moins à asphyxier mes élèves !

M ■■■ C ■■■

.... au dos, copies à : ..... TSVP

- Proviseur du Lycée polyvalent [REDACTED]
- Rédaction du journal FranceSoir
- Rédaction du magazine NEXUS
- André Bercoff, SudRadio

- Maître Séverine MANNA  
Avocate au Barreau de Paris  
72 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris, France

- Maître Carlo Alberto Brusa  
Chez CAB Associés  
Avocats à la cour de Paris  
63 rue la Boétie  
75008, Paris, France

*"Les gouvernements aiment les pandémies et ils aiment les pandémies pour les mêmes raisons qu'ils aiment la guerre. Parce qu'elle leur donne la possibilité d'imposer à la population des contrôles que celle-ci n'accepterait jamais autrement.(...) Les dirigeants inventeront des règles et des règlements arbitraires pour orchestrer l'obéissance de la population. Nous voulons des officiels de la santé qui n'ont pas de liens financiers avec l'industrie pharmaceutique et qui travaillent pour nous, pas pour Big Pharma. (...) Il y a soixante-quinze ans, Hermann Göring a témoigné au procès de Nuremberg et on lui a demandé comment il avait fait pour que les allemands acceptent tout cela. Et il a dit "c'est une chose facile, ça n'a rien à voir avec le nazisme. Cela a à voir avec la nature humaine. Vous pouvez le faire dans un régime nazi, dans un régime socialiste, dans un régime communiste, dans une monarchie et une démocratie. La seule chose dont vous avez besoin pour transformer les gens en esclaves, c'est la peur. Il y a soixante ans, mon oncle John Kennedy est venu dans cette ville. Il est venu ici à Berlin parce que Berlin était la ligne de front contre le totalitarisme mondial. Et aujourd'hui encore, Berlin est en première ligne contre le totalitarisme mondial. (...) Ils n'ont pas fait un très bon travail en matière de protection de la santé publique, mais ils ont fait un très bon travail en utilisant la quarantaine pour introduire la 5G dans toutes nos communautés (...) La raison est la surveillance et la collecte des données. Ce n'est pas pour vous et moi. C'est pour Bill Gates, Zuckerberg, Jeff Bezos et tous les autres millionnaires. Bill Gates a dit que sa flotte de satellites pourra observer chaque centimètre carré de la planète 24h sur 24. Ce n'est que le début, il sera en mesure de vous suivre sur tous vos appareils intelligents grâce à la reconnaissance biométrique, via vos GPS. La pandémie est une crise de convenance pour les élites qui dictent ces politiques. Elle leur donne la possibilité d'anéantir la classe moyenne pour détruire les institutions de la démocratie, de transférer toutes nos richesses à une poignée de milliardaires pour s'enrichir en appauvrissant le reste d'entre nous. Et la seule chose entre eux et nos enfants, c'est cette foule qui est venue à Berlin. (...) Nous allons exiger le retour de notre démocratie. Merci à vous tous de vous battre".*

Robert Kennedy Junior, Berlin, 29/08/2020